

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9/9/1980 TENUE AU MIJEUNESPORTS  
AVEC LES REPRESENTANTS DU SUCO.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur KANYARUSHOKI Claver : Directeur de l'Encadrement et Formation  
Président de la réunion.
- Monsieur JOOP Giolinge : Coordinateur du Programme SUCO
- Monsieur Jean Paul BRETON : Conseiller à l'Encadrement Régional de BUTARE
- Monsieur MWITABANGOMA J.M.Vianney : Encadreur Régional de BUTARE
- Monsieur MBARAGA Etienne : Encadreur Régional de GITARAMA
- Monsieur RWAMANYWA Jérémie, Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports, Rapporteur.

La réunion a commencé à 9h00'.

SEPT POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Caisse coopérative (Essai de BUTARE)
2. Plan d'action (J.P. BRETON)
3. Arrangement particulier
4. Organisation des sessions
5. Moyens de déplacement (vélos - communes)
6. Répartition du Budget
7. Coopérants vétérinaires (demande adressée à SUCO).

CAISSE COOPERATIVE DE BUTARE

Le Coordinateur du programme SUCO a d'abord tracé un bref historique de la caisse coopérative de BUTARE à l'intention des participants.

Le Directeur de l'Encadrement et Formation a de son côté loué l'initiative qui peut résoudre un des problèmes majeurs que rencontrent les groupements socio-économiques des jeunes. C'est le problème d'octroi de crédit. Il subsiste néanmoins une grande lacune qui est la non participation au processus de lancement et au sein des organes de gestion de la coopérative des principaux acteurs que sont les membres (responsables) des G.S.E. Ces derniers n'ont pas été invités aux réunions préparatoires.

Seul les encadreurs forment le conseil d'administration, la commission de crédit, les commissaires aux comptes et le gérant de la coopérative. La coopérative a plus l'air d'être l'affaire des Encadreurs et non celle des membres des G.S.E. Les principaux concernés auraient dû être conscientisés pour être amenés à adhérer à la cause de la coopérative. Ce qui garantirait le succès de la coopérative.

A ce problème les responsables du projet ont répondu que la participation des groupements socio-économiques peut être envisagée à longue échéance. Elle n'a pas pu être réalisée car elle exige des moyens dont ils ne disposent pas.

⊕ OK pour la  
réunion  
du 19/09/80  
⊕ me retourner  
compte rendu  
le 9/9/1980  
SUCO

Pour ce qui est des statuts, certains articles sont à mettre dans le règlement d'ordre intérieur. Les statuts se sont inspirés du modèle des statuts pour les sociétés coopératives et des statuts des Banques populaires. Ce qui posera un problème d'agrément car le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif s'en tient au modèle de statuts pour les sociétés coopératives. En outre, les coopératives sont juridiquement constituées par des personnes physiques ou morales. Or, les groupements socio-économiques ne sont ni l'un ni l'autre. Reste alors à savoir s'ils peuvent réellement constituer une coopérative.

Les responsables du projet ont dit que l'agrément n'est pas un handicap sérieux au fonctionnement de la coopérative vu qu'elle peut être accordée après cinq ans de fonctionnement. Ils citaient à titre d'exemple le cas des Banques Populaires.

En ce qui concerne le recouvrement des prêts, il a été question de savoir la manière dont la caisse coopérative compte s'y prendre vu que la plupart des G.S.E. n'ont aucune garantie. Il a été répondu que la caisse coopérative a adopté le modèle de la JAC RUHENGARI qui exige que le groupement ait au moins 20% du prêt demandé. La caisse coopérative de BUTARE prêtera aux membres des groupements et non au groupement en tant que tel. Les choix des groupements à qui prêter l'argent se fera rigoureusement et les Encadreurs suivront de près ces groupements pour qu'ils ne soient pas dissouts avant le remboursement du prêt. Malgré toutes ces précautions, la caisse coopérative court le risque de ne pas recouvrer certaines dettes.

Pour ce qui est de savoir la période de démarrage des activités notamment le versement des parts des G.S.E, les prêts et la forme sous laquelle ils seront octroyés, il a été répondu que la question n'avait pas été discutée mais que le démarrage se fera le plus tôt possible.

Quant au financement le coordinateur du programme SUCO a informé les participants de la disponibilité de 190.000 FRW reçus par le truchement de l'Ambassade du CANADA. D'autres contacts sont à faire auprès des organismes financiers. (surtout NOVIB).

Le Président de la réunion a de son côté informé les participants de la proposition selon laquelle les frais de fonctionnement de la caisse coopérative d'une valeur de 20.000 FRW seront supportées par le MIJEUNESPORTS qui les paiera en nature (papiers, facturiers etc...) en guise d'encouragement. Le MIJEUNESPORTS est intéressé par cette expérience et est prêt à la suivre de près a-t-il ajouté.

De son côté le coordinateur du programme SUCO s'est déclaré satisfait du fait qu'il y ait une contre-partie du Gouvernement. Cela montre l'importance que les autorités attachent au projet ~~xxx~~ et assure les organismes financeurs du sérieux et de l'appui dudit projet.

## 2. PLAN D'ACTION

Le Président de la réunion a rappelé aux participants en quoi consiste le plan d'action. Il s'agit de la redéfinition des attributions des Encadreurs en objectifs mesurables et de mettre sur pied un système d'auto-contrôle et d'évaluation. Cette tâche sera faite par une commission composée par les agents du Ministère de la Jeunesse;

les Encadreurs Régionaux, les Encadreurs S/Régionaux, quelques Encadreurs communaux et les conseillers attachés aux encadrements Régionaux. La composition de cette commission touchant tous les niveaux répond au souci de sortir un document substantiel et assez proche de la réalité.

Avant la réunion de cette commission, une commission restreinte composée des agents du MIJEUNESPORTS, des Encadreurs Régionaux de BUTARE GITARAMA, RUHENGERI GISENYI (Le SUCO versera à chaque encadreur 1000 FRW de frais de participation). Leurs conseillers se réuniront au MIJEUNESPORTS le 19/9/1980, à 9H00' pour préparer un document de travail pour la réunion de la grande commission.

Cette dernière se réunira à NYABISINDU au courant du mois d'octobre 1980.

NYABISINDU a été retenu parce que les Encadreurs y seront en cette période. Il est donc moins coûteux d'annexer la réunion au recyclage que de les organiser séparément.

### 3. ARRANGEMENT PARTICULIER

Le Président de la réunion a informé les participants du fait que le Ministre est d'accord avec tous les points sauf les articles 1 et 2 de la section II qui ne sont pas satisfaisants.

Ils concernent le logement et le salaire des coopérants SUCO. Ces articles ont été modifiés. Il s'agissait de remplacer seulement là où on avait écrit "Ministère de la Jeunesse et des Sports" par "Gouvernement Rwandais" et toujours "dans la mesure du possible", suivant l'exemple des autres conventions.

Le Coordonnateur souhaite vivement que cet Arrangement soit signé le plus tôt possible. Le Texte étant déjà corrigé, il n'y a pratiquement plus rien à attendre pour signer.

### 4. ORGANISATION DES SESSIONS

Les discussions sur ce points ont porté sur le tableau II du document préparé par le Conseiller à l'Encadrement de BUTARE. Le tableau en question devrait être une traduction chiffrée des articles 4 et 5 ou l'arrangement particulier pour le financement des sessions de recyclage.

En effet, l'arrangement particulier prévoit une participation du Ministère de 20% la première année, 50% la 2ème année et 80% la 3ème année. Comme cette participation se fait en vivres et en déplacement, il est difficile de la chiffrer. Ce qui risque de voir la contribution du Ministère dépasser le pourcentage lui attribué dès la première année. C'est pourquoi il faut être plus précis et chiffrer les vivres et le déplacement.

Les participants ont voulu savoir si le Ministère ne pouvait pas adopter un système de paiement des vivres sur facture au lieu de les acheter et de les stocker d'avance.

Le président de la réunion a répondu que l'adoption d'un tel système exige une programmation échelonnée sur toute l'année de toutes les sessions. Ce qui est difficile à réaliser vu que la rubrique des vivres concerne aussi bien les Centres de Formation, les mouvements de Jeunesse que les recyclages des Encadreurs de la Jeunesse.

#### 5. MOYENS DE DEPLACEMENT

Le Président de la réunion a d'abord déploré l'utilisation actuelle des motos données aux Encadreurs Régionaux. En effet, la plupart de ces motos ne sont pas efficacement utilisées à cause du manque d'essence et des frais d'entretien. Pour ce qui est de l'essence, le Président de la réunion a dit qu'on pourrait expérimenter une méthode de distribution de bons d'essence pour chaque trimestre. Restera néanmoins le problème d'entretien qu'il faudra négocier avec les garages. Les participants ont ensuite examiné les possibilités de donner des vélos aux Encadreurs communaux. Cette demande avait été adressée au SUCO par l'Encadreur Régional de GITARAMA. Après discussion, il a été décidé que le SUCO va tenter une expérience sur les Préfectures de GITARAMA GISENYI et BUTARE ~~qui~~ <sup>à</sup> étendre l'expérience sur toutes les préfectures si les premiers résultats sont concluants. Les vélos seront donnés aux communes qui les remettront aux encadreurs communaux et se chargeront de les leur faire payer pendant 2 ans. Après deux ans, le vélo devient propriété de l'Encadreur. L'argent qu'on lui a retenu servira au remplacement donnés aux communes qui sont en mesure de payer régulièrement leurs Encadreurs. Bref, c'est un don à la Commune qui doit obligatoirement vendre ce vélo à crédit étalé sur 2 ans à son Encadreur de la Jeunesse.

#### 6. REPARTITION DU BUDGET.

Ce point concerne quelques informations que le Président de la réunion devait donner aux participants. Concernant les salaires des coopérants SUCO, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis dans ses prévisions budgétaires pour l'année 1981, une somme de 2.240.000 FRW.

Pour le même exercice le MIJEUNESPORTS a prévu 15.000.000 FRW pour l'article "vivres" dont 1.716.000 FRW pour le recyclage des Encadreurs communaux, 80.000 FRW pour deux réunions des Encadreurs Régionaux et S/Régionaux, 3.000.000 FRW pour les recyclages des Responsables des G.S.E. (100 personnes par préfecture pour des sessions de 3 jours). Ce qui fait 4.976.000 FRW demandés pour les sessions de formation des Encadreurs et Responsable des G.S.E. Il se pourrait malheureusement que lors de la fixation définitive du budget tous ces montants soient modifiés.

#### 7. Coopérants vétérinaires.

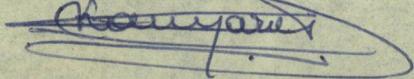
Il s'agit d'une demande du MIJEUNESPORTS au SUCO. Ces vétérinaires devront s'occuper des animaux distribués aux groupements ~~des~~ du chantier, un pour GIKONGORO et l'autre pour KARAGO. Le coordonateur du programme SUCO a demandé si ces coopérants pourront avoir des logements. Il lui a été répondu que les logements seront disponibles mais compte tenu des conditions difficiles de logement (sans eau courante ni électricité) il vaudrait mieux que ces coopérants soient célibataires.

Le président de la réunion souhaitait que ces coopérants entrent en service à partir du 1 janvier 1981 mais le coordinateur SUCO lui a fait comprendre que le délai est très court vu que les formalités prennent au moins 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion a été levée à 12H00'.

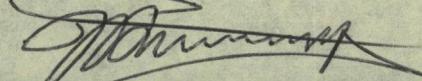
Le Président de la Réunion

KANYARUSHOKI Claver.-



Le Rapporteur

BWAMANYWA Jérémie.-



Très Urgent

M. RIKHARANYWA.

Voici tout le dossier. SVCO,  
du moins les éléments qui  
étaient à l'ordre du jour  
des discussions d'hier.

Faire rapidement le  
compte-rendu de cette  
réunion S/P.

~~KD~~  
10/9/80

BCA.

Dossier SUCO à  
transmettre au Ministre  
Samedi matin  
le 6/9/1980.

~~KO~~  
5/9/1980

Mémemorandum relatif à l'audience que le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports accordera au Coordinateur SUCO, le 9/9/1980 à 9H00'.

---

Six points à l'Ordre du Jour :

1. CAISSE G.S.E. (ESSAI DE BUTARE)
  2. MOYENS DE DEPLACEMENT (VELOS - COMMUNES)
  3. REPARTITION DU BUDGET
  4. PLAN D'ACTION (.P. BRETON)
  5. SIGNATURE DE LA CONVENTION
  6. ORGANISATION DES SESSIONS .
- 

1. CAISSE COOPERATIVE DE BUTARE (pour les G.S.E)

a) Objet : Offrir des services d'épargne et de crédit aux G.S.E. de jeunes de la  
Préfecture de BUTARE.

b) Historique: Cette ~~caisse~~ coopérative pour les Groupements socio-économiques de  
la préfecture de BUTARE est une initiative des Encadreurs régionaux  
(Encadreur et son conseiller) de BUTARE.

Ils ont annoncé le 12/6/80 au Préfet, Inspecteur des Coopératives  
et aux encadreurs communaux de BUTARE, l'idée de la création de  
cette caisse qui devait disposer d'un montant initial de 300.000 FRW.

- Ils les invitaient par cette même occasion à une réunion qui devait  
se tenir le 19 Juin 1980 au bureau de l'Encadrement Jeunesse dont  
l'objet était d'adopter les règlements et statuts de cette coopérative,  
ainsi que la nomination (élection) d'un Conseil d'Administration  
provisoire.

Effectivement, à la date dite, une assemblée générale "constitutive"  
a eu lieu à BUTARE et a adopté les statuts et règlements, elle a nommé  
à cette même occasion: un conseil d'administration provisoire, une com-  
mission de crédit, des commissaires aux comptes et un gérant en la  
personne de l'encadreur régional de BUTARE.

- Le 7 juillet 1980, les encadreurs régionaux de BUTARE ont envoyé le  
rapport d'étapes et la composition des différents organes vu ci-dessus  
au coordinateur SUCO à KIGALI.

Ils lui ont demandé de transmettre une demande de fonds de 320.000 FRW  
dont 300.000 de Mise de fonds et 20.000 de fonds de fonctionnement  
aux bailleurs de fonds.

Ce prêt sera remboursé en principe par les parts sociales des membres  
qui sont fixées à 3.000 FRW/G.S.E.

Le Coordonnateur SUCO m'a dit qu'il avait déjà obtenu 200.000 FRW pour  
le projet, mais qu'il attend l'avis du MIJEUNESPORTS sur ce dernier  
pour lancer l'opération.

ACTIVATIONNEMENT :

Le système proposé par les initiateurs s'inspire des expériences de la JAC de RUHENGURI et des Banques Populaires. Mais au départ, ils ont préféré ouvrir un compte (80271) à la Banque de KIGALI (succursale de BUTARE) sur lequel s'opéreront toutes les transactions, que ce soit pour les versements ou pour les retraits (épargne et crédit). Les taux d'intérêts seront de 4% sur l'épargne et de 8% sur les prêts. Le montant maximum de ces derniers ne devant excéder 50.000 FRW et remboursables sur une période de d'un an maximum. C'est la commission de crédit qui sélectionnera les bénéficiaires des prêts parmi les membres épargnants.

d) AVIS ET CONSIDERATIONS

J'avais déjà émis quelques avis et réserves le 3 Juillet 1980 concernant cette louable initiative sur la première lettre des encadreurs datée du 12/6/80, notamment ceci:

- "Disposer d'un gérant très honnête et ouvert, un peu formé à la comptabilité à la gestion financière;
- Réquérir des conseils pratiques auprès des Banques Populaires qui ont une certaine expérience dans ce genre de coopérative
- Disposer d'un coffre-fort pour garder les dépôts si on ne les dépose pas dans une institution financière de la place.
- Voir s'il n'y a pas de formalités à remplir auprès du MINIFIN et de la mission à BUTARE pour discuter le projet avec ses auteurs".
- Une mission à BUTARE pour discuter le projet avec ses auteurs".
- La plupart de ces réserves ont été dissipées par les discussions après avec Monsieur J.P. Breton (Conseiller de l'Encadreur Régional) Joop Gielling (Coordonnateur SUCO), surtout par le fait que pendant le temps, les fonds seront gardés à la Banque et non manipulés par le gérant dans le coffre-fort de la coopérative.
- α Il subsiste néanmoins une grande lacune au stade actuel, dans le processus de lancement et au sein des organes de gestion, des principaux intéressés, c-à-dire les membres (r). En effet, on ne les a pas invités dans les réunions prévues, que les encadreurs qui forment le conseil d'administration, le conseil de crédit, les commissaires aux comptes et le gérant comme si c'était une coopérative pour les encadreurs. Les responsables ont l'idée en tête parce qu'il s'agit d'une coopérative pour les encadreurs, mais il est aussi important de leur donner un rôle officiel aux Encadreurs dans chaque commune".
- C'est bien d'y penser, mais il est aussi important d'impliquer les principaux concernés, les consciencieux, pour une participation en connaissance de cause.
- Ces G.S.E. doivent donc participer à tous les stades du projet.

.../...

LES SPORTS pourrait accorder le matériel demandé comme "fonds de fonctionnement" évalué à 20.000 FRW et en nature, constituant du "papier, matériel de comptabilité, fiche et cartes de membres", en guise d'encouragement et de soutien, puisque c'est une très bonne action, qui si elle est bien menée, pourrait être un succès éclatant, à diffuser dans les autres préfectures.

## 2. MOYENS DE DEPLACEMENT.

Le SUCO dispose de véhicules pour le déplacement de ses coopérants engagés comme Conseillers à l'encadrement Jeunesse.

Nous avons négocié, dès la fin du contrat du premier coopérant à BYUMBA en 1978, pour que les véhicules soient cédés aux encadreurs (homologues) lors du départ des coopérants.

Le SUCO nous a rétorqué que l'encadreur ne saura pas utiliser efficacement une voiture, notamment à cause du manque de carburant et des frais d'entretien. On est finalement arrivé au compromis qui veut qu'au départ du coopérant, pour que l'Encadreur continue à suivre les activités lancées avec son Conseiller, la voiture soit vendue et que <sup>du</sup> produit de vente, on achète une moto à l'encadreur.

Ce qu'on a fait à BYUMBA.

Malheureusement ce qu'on craignait pour les voitures est arrivé même pour les motos. En effet, nos encadreurs utilisent rarement leurs motos à cause du manque de carburant et des frais d'entretien.

Les Encadreurs communaux devant sûrement avoir beaucoup plus de problèmes pour faire fonctionner des motos, et ayant néanmoins grand besoin de moyen de déplacement compte tenu des grandes distances à parcourir dans l'accomplissement de leur mission (travail), il est demandé au SUCO d'intervenir auprès des bailleurs de fonds pour nous trouver des vélos pour notre service de l'encadrement communal.

C'est un moyen qui n'exige presque rien comme entretien et peu coûteux.

Si l'on donne un vélo à chaque encadreur communal, nous aurons 143 x 15.000 FRW/vélo = 2.145.000 FRW.

## 3. Plan d'Action pour revitaliser le Service de l'Encadrement Jeunesse ( Jean Paul Breton Conseiller de l'Encadreur-Régional BUTARE)

1. BUT : établir une stratégie en vue de revitaliser le service de l'Encadrement jeunesse pour qu'il puisse atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

### 2. Difficultés actuelles.

a) - liste déjà connue des problèmes de l'encadreur et des G.S.E. (cfr page 2).

#### b) Organisation du travail.

- le travail de l'encadreur est défini en termes extrêmement vagues et imprécis
- On ne définit pas la tâche de l'encadreur en termes d'objectifs mesurables, ou tout au moins, en termes d'actions contrôlables.
- l'encadreur est laissé, à toute fin pratique à lui seul et il est très peu formé.

### 3. MOYENS:

- 1° Définir les attributions des encadreurs en objectifs mesurables et d'opérationnaliser ces objectifs en tâches très précises,
- 2° Donner des moyens et techniques d'intervention relativement précis. Les encadreurs devant être associés de près à ce processus de définition de tâche.
- 3° Instaurer un système de contrôle et d'évaluation du travail.
- 4° Mettre sur pied une structure a formation permanente à l'intention des encadreurs.

#### Etapas et Actions concrètes.

- a) La tâche la plus urgente est celle de préciser les attributions des encadreurs. Il s'agit de reprendre les attributions donné par le MIJEUNESPORTS en 1974, en les réorganisant de façon plus cohérente en dégagant les moyens d'action.

##### Comment ?

- Un groupe de travail réunissant des agents du Ministère, les encadreurs régionaux et leurs conseillers devrait être constitué, travailler en sessions et déboucher sur la rédaction d'un manuel à l'intention des encadreurs communaux, qui comprendrait les moyens et techniques d'animation, ainsi que des procédures. Le groupe de travail devrait proposer une programmation type et fixer des priorités de travail aux encadreurs communaux.

- b) Mettre au point un système de contrôle et d'évaluation du travail et ce à tous les niveaux hiérarchiques du service de l'Encadrement, Jeunesse, par le groupe de travail ci-haut cité.

Définir les tâches de tous les agents de l'Encadrement ainsi que les moyens nécessaires à un tel système (rapports, visites sur le terrain, réunions des encadreurs, ...).

- c) Formation permanente des encadreurs notamment par des sessions de formation, journal, visite sur le terrain.

Les responsables des G.S.E. de jeunes devraient être atteints aussi par ce système de formation. (Cfr. tableau II du document)

- d) Financement de ce plan d'action

Le SUCO est prêt à assumer une partie des coûts, notamment la session de travail des encadreurs régionaux et les sessions de formation dans la préfecture de BUTARE.

En contrepartie, le Ministère devra fournir les vivres pour les sessions de formation.

4. Echéancier : pour la mise en application du plan.

Pour fin mai 1981, on devrait avoir réussi à :

- 1°- Déterminer les objectifs et opérationnaliser la tâche des encadreurs communaux
- 2°- Instaurer un système de contrôle et d'évaluation du travail
- 3°- Mettre sur pied un système de formation.

### Avis et considération

Le plan d'action proposé par le Conseiller de l'Encadreur Régional de BUTARE, est une bonne chose qui n'est d'ailleurs pas une innovation dans sa totalité pour notre Ministère.

En effet, le point le plus important qui est celui de la définition de tâches plus précises pour les encadreurs avait déjà fait l'objet d'un mémorandum préparant la réunion des Encadreurs régionaux qui devait précéder de deux jours, le IIe Séminaire National sur la Jeunesse.

Je trouve donc que ce plan devrait être bien accueilli par le Ministère.

Si tel est l'avis du Ministre, il faudra créer la commission de travail (groupe de travail), composé du Secrétaire Général, des 2 Directeurs généraux, de tous les agents de la première catégorie de la Direction générale de la Jeunesse, qui doit travailler en une session de 3 jours au Palais de la Jeunesse, avec tous les encadreurs régionaux ainsi que leurs conseillers, les encadreurs sous-régionaux ainsi que 10 encadreurs communaux les plus dynamiques, pour mettre sur pied ~~à~~ les pied) les fondements du plan d'action.

Le plan de financement proposé au tableau II prend seulement les Encadreurs régionaux mais il me semble que pour faire un travail plus fouillé et concret, il faudrait élargir le cadre de discussion en y mettant les encadreurs S/régionaux et quelques encadreurs communaux.

Nous pouvons demander à SUCO s'il peut trouver un financement complémentaire pour cette session.

Si l'on ne prend en compte que les encadreurs seulement cela reviendrait à 38 pers. x 1000FRW/jour x 3 jours = 114.000 FRW. (Le MIJEUNESPORTS se chargerait quant à lui de payer 1.000 Frw) Le MIJEUNESPORTS se chargerait quant à lui de payer 1.000 FR par participant (frais de mission pour encadreurs), fournir les papiers et autres frais de secrétariat de la session. Ainsi chaque encadreur aura 2.000 FRW/jour.

Concernant la méthodologie proposée, je trouve que la définition des tâches très précises et programmées dans le temps, avec un système de contrôle et d'évaluation est excellente.

Elle devrait d'ailleurs être suivie au sein de l'Administration centrale, où le rendement minimal des agents provient de la non répartition de tâches claires et précises à chaque chef de service, qui doit à son tour donner du travail à ses agents avec un échéancier précis.

#### 4. FINANCEMENT DES SESSIONS.

Cette rubrique revient sur deux documents : celui préparé par le Conseiller à l'Encadrement BUTARE, cfr. tableau II; et celui de l'Arrangement particulier entre SUCO et le MIJEUNESPORTS.

En fait le tableau en référence devrait être une traduction en chiffres des articles 4 et 5 de l'Arrangement particulier pour le financement des sessions de recyclage.

Mais ici, les pourcentages indiqués dans le texte de l'Arrangement ne peuvent être vérifiés parce que la contribution du Ministère (vivres et déplacements des responsables) n'est pas chiffré.

Et si on tient rigoureusement aux chiffres, qui doivent être répartis comme suit pour le Ministère : 20% la première année; 50% la 2e année et 80% la 3e année ; on risque de trouver ces pourcentages très dépassés (première année pour BUTARE et GISENYI). Aussi, pour une juste répartition des charges suivant l'esprit de l'Arrangement particulier, il faut tout chiffrer et répartir de nouveau ces charges entre les 2 partenaires suivant les pourcentages préétablis.

Le service de l'encadrement pourrait évaluer ces coûts seul ou avec un représentant du SUCO.

#### 5. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE MIJEUNESPORTS ET LE SUCO

Cet arrangement avait été discuté entre le Secrétaire Général et le Coordonnateur SUCO le 10 juillet 1980 et s'était mis d'accord sur la forme définitive à proposer au Ministre.

Mais les articles 1 et 2 de la section II n'ont pas toujours été satisfaisants pour le Ministre. Ils concernent le logement et le salaire des coopérants.

- Ayant consulté les autres textes de conventions, notamment avec le SUCO, il est apparu que le Gouvernement Rwandais doit "assurer dans toute la mesure du possible le logement des coopérants "et" dans la mesure de ses possibilités budgétaires, et selon les cas convenus ou à convenir, verser à certains coopérants du SUCO une rémunération égale à celle qu'il verse à ses agents de même qualification."

α Suivant l'avis du Secrétaire Général dans sa note au Ministre du 5/8/1980 sur ce sujet, les articles en question ont leur justification; mais pour ne pas multiplier les mêmes textes, il y a lieu d'exclure dans l'Arrangement Particulier les textes repris dans la convention générale entre SUCO et le Gouvernement Rwandais.

α Une autre alternative, au cas où SUCO tiendrait absolument à ce que cela apparaisse d'une manière ou d'une autre dans l'Arrangement particulier, on peut remplacer les deux articles par un seul qui serait libellé comme suit :

"Concernant les questions relatives au logement et au salaire à assurer aux coopérants-SUCO, le Ministère de la Jeunesse et des Sports prendra toutes les initiatives nécessaires pour l'application des articles 8 et 9 de la Convention entre la République Rwandaise et le Service Universitaire Canadien Outre-Mer concernant la coopération apportée par cette Association, du 12 Août 1975".

α Deuxième variante, qui est moins contraignante pour le Ministère :

"Concernant..... aux coopérants SUCO, les deux parties s'en tiendront à l'esprit des articles 8 et 9 de la Convention entre la République....., du 12 Août 1975".

6. Répartition du Budget (en rapport avec la participation du MIJEUNESPORTS au financement des sessions de formation des Encadreurs et des responsables des G.S.E. de jeunes, et autres problèmes dont le SUCO se plaint).

Le Ministère a chaque année, présenté dans ses prévisions budgétaires au Gouvernement, une rubrique concernant les frais d'organisation de sessions de recyclages des encadreurs et des responsables des G.S.E. Cette rubrique entre dans celles de l'article "Vivres" où il y a aussi les vivres devant aller dans les Centres de Formation des Jeunes.

A titre d'exemple, il est prévu pour l'année budgétaire 1981, 15.000.000 FRW pour l'article "Vivres", dont 1.716.000 FRW pour le Recyclage des Encadreurs communaux (4 sessions de 3 jours).

80.000 FRW pour deux réunions des Encadreurs Régionaux et S/Régionaux

3.000.000 FRW pour les Recyclages des Responsables des G.S.E. (100 personnes par Préfecture pour des session de 3 jours).

Ce qui fait 4.796.000 FRW demandés pour les sessions de formation des Encadreurs et responsables des G.S.E.

Malheureusement, il se pourrait que lors de la fixation définitive de Budget ordinaire 1981, l'on ne nous accorde que 5.000.000 comme les années passées, et qui ne suffisent même pas pour nourrir les jeunes des 4 Centres de Formation de Jeunes dépendant entièrement du MIJEUNESPORTS et qui ne mangent qu'à midi seulement.

- En ce qui concerne le matériel de Bureau pour les Encadreurs Régionaux, celui-ci a toujours été disponible et c'est la non programmation rigoureuse et efficace de sa distribution que certains encadreurs se plaignent parfois de ne pas en avoir à l'un ou l'autre moment.

- Concernant les bons d'essence des motos des encadreurs, ces derniers se plaignent de ne pas recevoir de bons ou alors trop peu dans le cas où ils en reçoivent.

On pourrait tenter une nouvelle méthode, celle de fixer un certain nombre de kilomètres à parcourir par mois pour des raisons de service, et délivrer les bons en conséquence à chaque début de trimestre et ce pour tout le trimestre.

- Nous pouvons aussi informer le SUCO que le Ministère a mis dans ses prévisions budgétaires pour 1981, une somme de 2.240.000 FRW pour les salaires des coopérants SUCO. Mais reste aussi à voir si cela sera retenu au vote du Budget.

#### 7. DIVERS.

On parlerait notamment des 2 vétérinaires demandés au SUCO pour s'occuper des animaux distribués aux groupements du chantier, un pour GIKONGORO et l'autre pour KARAGO. Le coordonnateur du SUCO dans sa lettre du 8/8/1980 a répondu que cette requête, comme toute autre activité et projet, sera examiné uniquement après la signature de l'Arrangement particulier.

Les détails nécessaires dont parle le coordonnateur se ramènent essentiellement au logement à garantir avant toute autre formalité.

Concernant ces logements, il est prévu quatre petits logements (1 chambre et 1 salon) à KARAGO et 1 logement un peu plus grand à l'infrastructure de suivi de GIKONGORO.

Je pense qu'on peut donner 1 logement à KARAGO et celui de GIKONGORO à ces coopérants, parce que le problème de mortalité des animaux est très préoccupant.

Nous demanderions au SUCO de recruter dans ce cas, autant que possible des célibataires compte tenu des conditions de logement (sans eau courante ni électricité à GIKONGORO surtout) qui ne sont <sup>pas</sup> très confortables.